

Avis voté en plénière du 10 novembre 2015

Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée": conditions de réussite

Déclaration du groupe de l'Environnement et nature

Chacun connaît, dans son environnement ou par ses engagements, particulièrement dans cette Assemblée, le gâchis humain, social et économique du chômage de longue durée. Aussi tout le monde s'accorde à considérer que la lutte contre ce fléau est une priorité. La récente conférence sociale vient d'ailleurs de le réaffirmer.

L'avis met en évidence que la notion « *de personnes durablement privées d'emploi* » est plus juste, que la seule définition administrative du chômage de longue durée, pour appréhender les situations que ce dernier recouvre en fait.

L'avis observe par ailleurs une banalisation du chômage de longue durée, lorsque le chômage augmente globalement. Ses caractéristiques constantes, « *de faible employabilité* », s'estompent alors en se rapprochant de celles des autres chômeurs. Ainsi, personne n'est à l'abri du chômage de longue durée.

Face à lui, c'est à l'évidence une politique favorable au maintien et à la création d'emplois, la montée en compétence et la sécurisation des parcours professionnels qui permettront d'agir sur le fond. Néanmoins, pour les personnes les plus en difficulté, des actions spécifiques pour le retour à l'emploi sont nécessaires. Le projet « territoire, zéro chômage de longue durée » s'inscrit dans celles-ci.

Au regard des dispositifs déjà existants, des principes et des règles économiques ou sociales qui peuvent être ou seront impactées, ce projet a soulevé de nombreuses questions. La section du travail et de l'emploi n'en a éludé aucune. Tout en étant consciente des enjeux, c'est sans complaisance et avec objectivité qu'elle les a examinées, pour aboutir à une série de recommandations de vigilance, notamment concernant un volet accompagnement, avec une position favorable au projet.

L'un des fondements de ce projet, qui en fait sa principale originalité, c'est de confier aux acteurs locaux, politiques et sociaux-économiques, le soin :

- de distinguer les situations individuelles relevant de cette approche élargie du chômage ;
- de repérer les compétences et les besoins d'activités non satisfaits, qui pourraient être mis en relation pour créer de l'emploi, en CDI, financé à terme, pour partie par les coûts évités, pour partie par le résultat dégagé des activités nouvelles.

De plus, faire émerger ainsi des projets de territoires avec une logique de satisfaction de besoins nouveaux est sans doute un moyen pour mobiliser les citoyens en conjuguant au présent solidarité et amélioration de l'environnement.

En cela, il s'agit donc de créer une dynamique innovante, qui certes interroge les dispositifs généraux nationaux, en appelant leur ouverture, mais qui fait le pari qu'entre acteurs volontaires de proximité, on peut imaginer et agir pour des solutions qui ne seraient pas envisageables autrement.

En cela ce projet mérite un soutien public, politique et financier pour pouvoir se réaliser.

Comme tout projet innovant comporte une part de risque d'échec, il est fondamental qu'il se présente comme une expérimentation. Il est donc essentiel que l'évaluation qui en sera faite soit continue et sérieuse, pour un bilan approfondi, seul de nature à envisager ou non un élargissement du dispositif.

Pour toutes ces raisons, les groupes Environnement et nature et CFDT soutiennent ce projet expérimental et ont voté cet avis.